

2025-027

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC
LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE
D'INFIRMIÈRE COORDINATRICE À TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le treize juin 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Anne-Marie CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMO USSIN, Anne-Marie CHENAL,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusées :

Mesdames Sylviane DUCHOSAL (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), Sylvie FONDARD (pouvoir à Mme Anne-Marie CHENAL)

Absents :

Madame Rose PAVIET,
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Conseil d'Administration a, par délibération n° 2017-019 du 16 juin 2017, créé un poste d'infirmière en soins généraux à temps complet lequel a été déclaré vacant le 19.03.2025. A l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD n'est pas fonctionnaire mais possède le diplôme et l'expérience requise pour assurer le fonctionnement des services dans les meilleures conditions.

Il est proposé de signer un contrat d'un an avec ladite candidate, et ce à compter du 1^{er} juillet 2025.

Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 6 du grade d'infirmière en soins généraux.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 7

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu la délibération n° 2017-019 du 16 juin 2017 créant un poste permanent d'infirmier en soins généraux, à temps complet,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier des cadres d'emploi des infirmiers en soins généraux territoriaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 19.03.2025,

Considérant qu'à l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD est un agent non titulaire de la Fonction Publique,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DECIDE de recruter un agent contractuel au poste d'infirmière en soins généraux, pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026, à temps complet et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 6 de la grille du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue,

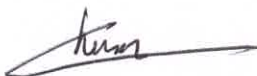
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 24 JUIN 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Anne-Marie CHENAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX